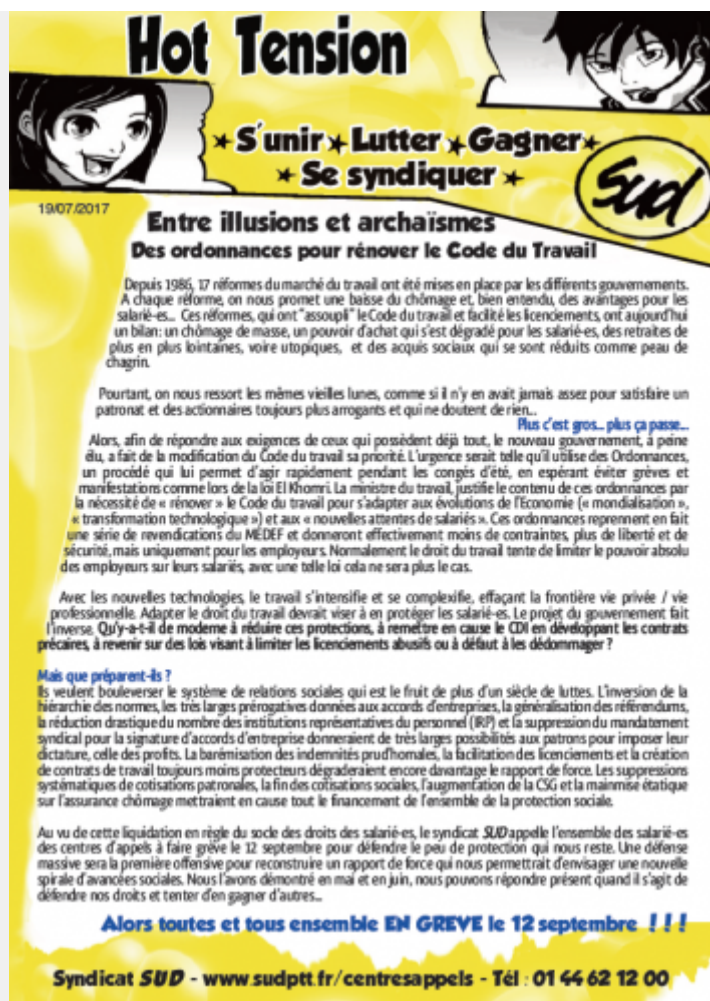


Hot tension, journal des centres d'appels

25 juillet 2017



Hot Tension

19/07/2017

★ S'unir ★ Lutter ★ Gagner ★
★ Se syndiquer ★

SUD

Entre illusions et archaïsmes Des ordonnances pour rénover le Code du Travail

Depuis 1985, 17 réformes du marché du travail ont été mises en place par les différents gouvernements. A chaque réforme, on nous promet une baisse du chômage et, bien entendu, des avantages pour les salarié-es... Ces réformes, qui ont "assoupli" le Code du travail et facilité les licenciements, ont aujourd'hui un bilan: un chômage de masse, un pouvoir d'achat qui s'est dégradé pour les salarié-es, des retraites de plus en plus lointaines, voire utopiques, et des acquis sociaux qui se sont réduits comme peau de chagrin.

Pourtant, on nous ressort les mêmes vieilles lunes, comme si il n'y en avait jamais assez pour satisfaire un patron et des actionnaires toujours plus arrogants et qui ne doutent de rien...

Plus c'est gros... plus ça passe...

Alors, afin de répondre aux exigences de ceux qui possèdent déjà tout, le nouveau gouvernement, à peine élu, a fait de la modification du Code du travail sa priorité. L'urgence serait telle qu'il utilise des Ordonnances, un procédé qui lui permet d'agir rapidement pendant les congés d'été, en espérant éviter grèves et manifestations comme lors de la loi El Khomri. Le ministre du travail, justifie le contenu de ces ordonnances par la nécessité de « rénover » le Code du travail pour s'adapter aux évolutions de l'économie (« mondialisation », « transformation technologique ») et aux « nouvelles attentes de salariés ». Ces ordonnances reprennent en fait une série de revendications du MEDEF et donneront effectivement moins de contraintes, plus de liberté et de sécurité, mais uniquement pour les employeurs. Normalement le droit du travail tente de limiter le pouvoir absolu des employeurs sur leurs salariés, avec une telle loi cela ne sera plus le cas.

Avec les nouvelles technologies, le travail s'intensifie et se complexifie, effaçant la frontière vie privée / vie professionnelle. Adapter le droit du travail devrait viser à en protéger les salarié-es. Le projet du gouvernement fait l'inverse. **Qui'y-a-t-il de moderne à réduire ces protections, à remettre en cause le CDI en développant les contrats précaires, à revenir sur des lois visant à limiter les licenciements abusifs ou à défaut à les dédommager ?**

Mais que préparent-ils ?

Ils veulent bouleverser le système de relations sociales qui est le fruit de plus d'un siècle de luttes. L'inversion de la hiérarchie des normes, les très larges prérogatives données aux accords d'entreprises, la généralisation des référendums, la réduction drastique du nombre des institutions représentatives du personnel (RIP) et la suppression du mandatement syndical pour la signature d'accords d'entreprise donneraient de très larges possibilités aux patrons pour imposer leur dictature, celle des profits. La barémisation des indemnités prud'homales, la facilitation des licenciements et la création de contrats de travail toujours moins protecteurs dégraderaient encore davantage le rapport de force. Les suppressions systématiques de cotisations patronales, la fin des cotisations sociales, l'augmentation de la CSG et la mainmise étatique sur l'assurance chômage mettraient en cause tout le financement de l'ensemble de la protection sociale.

Au vu de cette liquidation en règle du socle des droits des salarié-es, le syndicat **SUD** appelle l'ensemble des salarié-es des centres d'appels à faire grève le 12 septembre pour défendre le peu de protection qui nous reste. Une défense massive sera la première offensive pour reconstruire un rapport de force qui nous permettrait d'envisager une nouvelle spirale d'avancées sociales. Nous l'avons démontré en mai et en juin, nous pouvons répondre présent quand il s'agit de défendre nos droits et tenter d'en gagner d'autres...

Alors toutes et tous ensemble EN GREVE le 12 septembre !!!

Syndicat **SUD** - www.sudptt.fr/centresappels - Tél : 01 44 62 12 00

Hot Tension



★ S'unir ★ Lutter ★ Gagner ★
★ Se syndiquer ★



19/07/2017

Entre illusions et archaïsmes Des ordonnances pour rénover le Code du Travail

Depuis 1986, 17 réformes du marché du travail ont été mises en place par les différents gouvernements. A chaque réforme, on nous promet une baisse du chômage et, bien entendu, des avantages pour les salarié-es... Ces réformes, qui ont "assoupli" le Code du travail et facilité les licenciements, ont aujourd'hui un bilan: un chômage de masse, un pouvoir d'achat qui s'est dégradé pour les salarié-es, des retraites de plus en plus lointaines, voire utopiques, et des acquis sociaux qui se sont réduits comme peau de chagrin.

Pourtant, on nous ressort les mêmes vieilles lunes, comme si il n'y en avait jamais assez pour satisfaire un patronat et des actionnaires toujours plus arrogants et qui ne doutent de rien...

Plus c'est gros... plus ça passe...

Alors, afin de répondre aux exigences de ceux qui possèdent déjà tout, le nouveau gouvernement, à peine élu, a fait de la modification du Code du travail sa priorité. L'urgence serait telle qu'il utilise des Ordonnances, un procédé qui lui permet d'agir rapidement pendant les congés d'été, en espérant éviter grèves et manifestations comme lors de la loi El Khomri. La ministre du travail, justifie le contenu de ces ordonnances par la nécessité de « rénover » le Code du travail pour s'adapter aux évolutions de l'Economie (« mondialisation », « transformation technologique ») et aux « nouvelles attentes de salariés ». Ces ordonnances reprennent en fait une série de revendications du MEDEF et donneront effectivement moins de contraintes, plus de liberté et de sécurité, mais uniquement pour les employeurs. Normalement le droit du travail tente de limiter le pouvoir absolu des employeurs sur leurs salariés, avec une telle loi cela ne sera plus le cas.

Avec les nouvelles technologies, le travail s'intensifie et se complexifie, effaçant la frontière vie privée / vie professionnelle. Adapter le droit du travail devrait viser à en protéger les salarié-es. Le projet du gouvernement fait l'inverse. Qu'y-a-t-il de moderne à réduire ces protections, à remettre en cause le CDI en développant les contrats précaires, à revenir sur des lois visant à limiter les licenciements abusifs ou à défaut à les dédommager ?

Mais que préparent-ils ?

Ils veulent bouleverser le système de relations sociales qui est le fruit de plus d'un siècle de luttes. L'inversion de la hiérarchie des normes, les très larges prérogatives données aux accords d'entreprises, la généralisation des référendums, la réduction drastique du nombre des institutions représentatives du personnel (IRP) et la suppression du mandatement syndical pour la signature d'accords d'entreprise donneraient de très larges possibilités aux patrons pour imposer leur dictature, celle des profits. La barémisation des indemnités prud'homales, la facilitation des licenciements et la création de contrats de travail toujours moins protecteurs dégraderaient encore davantage le rapport de force. Les suppressions systématiques de cotisations patronales, la fin des cotisations sociales, l'augmentation de la CSG et la mainmise étatique sur l'assurance chômage mettraient en cause tout le financement de l'ensemble de la protection sociale.

Au vu de cette liquidation en règle du socle des droits des salarié-es, le syndicat **SUD** appelle l'ensemble des salarié-es des centres d'appels à faire grève le 12 septembre pour défendre le peu de protection qui nous reste. Une défense massive sera la première offensive pour reconstruire un rapport de force qui nous permettrait d'envisager une nouvelle spirale d'avancées sociales. Nous l'avons démontré en mai et en juin, nous pouvons répondre présent quand il s'agit de défendre nos droits et tenter d'en gagner d'autres...

Alors toutes et tous ensemble EN GREVE le 12 septembre !!!

Syndicat SUD - www.sudptt.fr/centresappels - Tél : 01 44 62 12 00

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Hot-tension-journal-des-centres-d-appels>